



DEWOITINE

Conditions Générales de Vente

Trait d'Union

GENERALITES : nos conditions de vente stipulées ci-après sont seules valables, toute modification doit faire l'objet d'un accord par écrit.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société DEWOITINE (ci-après dénommée « le vendeur ») par des clients professionnels (ci-après dénommé le/les « Client(s) »). Elles sont opposables aux clients non-professionnels du vendeur, sous réserve de leur contrariété éventuelle avec les dispositions légales ou réglementaires applicables aux consommateurs. En conséquence, toute commande passée au Vendeur implique nécessairement, à titre de condition essentielle et déterminante, l'acceptation entière et sans réserve par le Client desdites conditions de vente. Toute condition contraire, et, notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, y compris ses éventuelles conditions d'achat et ses bons de commande, sont en conséquences inopposables au Vendeur, sauf acceptation préalable et écrite. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions de vente ne peut être interpréter par le client comme valant renonciation par le vendeur à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions. Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée au client et quelle prendra effet trente jours après réception de la notification.

Toutes nos propositions sont faites sans engagement en ce qui concerne les renseignements techniques, dimensions, poids, etc. Nos propositions comportant une étude technique sont remises à titre strictement confidentiel et ne peuvent être divulguées à des tiers. Nous nous réservons le droit de rappeler toute proposition et les pièces jointes, ayant fait l'objet d'une étude en cas de non-passation de commande. Nous n'acceptons aucune demande d'indemnité consécutive à une panne ou défaillance de nos matériels et logiciels.

1- ACCEPTATION DE COMMANDE

Les commandes doivent être adressées par courrier (DEWOITINE, lieu dit Lasserre, 32290 CASTELNAVET), télécopie ou courrier électronique (jean.sicabaig@orange.fr). Le Vendeur se réserve le droit de refuser les commandes en cas de manquement du Client à l'une quelconque de ses obligations et, plus généralement, de refuser toute commande présentant un caractère anormal. Les commandes ne deviennent fermes et définitives qu'après leur acceptation par le Vendeur. Toute annulation ou modification de commande du Client devra être notifiée par écrit au Vendeur et devra faire l'objet d'une acceptation expresse et écrite du Vendeur, que ce dernier se réserve le droit de refuser. Aucune annulation ou modification de la commande ne sera opposable au Vendeur après expédition de l'acceptation de la commande par le Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit, même en cours d'exécution de commande, d'exiger une garantie pour la bonne exécution des engagements, le refus autorisant l'annulation de tout ou partie des commandes passées.

2- TARIF

Les prix des prestations ou produits sont fixés par contrat, par nos offres valables 3 mois ou par les conditions tarifaires applicables à la date de la commande. Les prix s'entendent hors taxes au départ des usines de fabrication du Vendeur.

Les frais d'emballage, de transport, d'installation et de mise en service, recette technique et essais peuvent être calculés suivant demande du Client.

L'envoi de tarif ne constitue pas un engagement contractuel, les tarifs pouvant être modifiés sans avis préalable.

Pour le matériel exporté, l'acquéreur doit fournir une attestation visée par les contributions indirectes. Tous les impôts, taxes, droits ou autres prestations à payer en application des règlements français ou du pays importateur sont à la charge de l'acheteur.

Le Client bénéficiera des remises et ristournes consenties par le Vendeur, pour autant que les conditions y donnant droit seront acceptées. Ces remises et ristournes sont définies, avec leur taux, leurs conditions d'obtention et leurs modalités de calcul, dans un document qui sera communiqué au Client à première demande.

3- PAIEMENT

Le Vendeur se réserve le droit d'exiger du Client le paiement d'un acompte équivalent à 30% du montant hors taxes payable à la commande, par chèque net sans escompte. A cette fin, le Vendeur adressera au Client une facture pro-forma précisant le montant de l'acompte. La commande ne sera considérée comme ferme et définitive qu'à l'encaissement par le Vendeur du montant de l'acompte. Les acomptes à la commande ne sont récupérables par le client seulement dans le cas où l'annulation de la commande est du fait du vendeur.

Pour équipements neufs, le solde de paiement sera 30 jours fin de mois, date de livraison, pour des prestations, 30 jours fin de mois du dernier jour travaillé figurant sur la feuille d'intervention. Les factures sont payables au siège social quel que soit le mode de règlement. Les dates d'échéance figurant sur les factures doivent être strictement respectées; tout retard de paiement entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêt de retard calculé au taux d'intérêt légal. De plus, le Vendeur se réserve la faculté de suspendre ou d'annuler les ordres en cours sans préjudice de tout autre recours.

En cas de non paiement de tout ou partie du prix, la totalité du solde débiteur du Client sera de plein droit exigible sans qu'il y ait besoin de mise en demeure ou formalité préalable. Il est bien entendu que la totalité de l'encours éventuellement consentie sera ainsi exigible de plein droit.

4- CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises et produits livrés demeurent la propriété de DEWOITINE jusqu'à complet paiement de leur prix. Les chèques et lettres de change ne sont considérés comme paiement qu'à dater de leur encaissement effectif.

Si les produits, objet de la réserve de propriété, ont été revendus par le Client, la créance du Vendeur sera automatiquement transportée sur la créance du prix des produits ainsi vendus par le Client. Le Client cède dès à présent au Vendeur toutes créances qui naîtraient de la revente des produits impayés sous réserve de propriété.

En cas de redressement ou de liquidation judiciaire du Client, les produits pourront être revendiqués par le Vendeur, conformément aux dispositions légales et/ou réglementaires en vigueur.

En cas de revendication des marchandises, pour non paiement partiel ou total, les produits en stocks seront réputés correspondre aux créances impayées.

Conformément aux articles 121 et 153-4 de la loi du 25 janvier 1985 (respectivement codifiés sous les articles L.621-122 et L.622-14 du Code de commerce), nonobstant toute clause contraire, la présente clause de réserve de propriété est opposable au Client.

Le Vendeur est d'ores et déjà autorisé par le Client qui accepte, à faire dresser un inventaire et/ou mettre sous séquestre les produits impayés détenus par lui.

Tous acomptes antérieurement payés resteront acquis, dans leur totalité, au Vendeur à titre de clause pénale.

Le Client sera ainsi tenu pour seul responsable de tous les risques de détérioration, perte, destruction partielle ou totale, quelle que soit la cause du dommage, même s'il s'agit d'un cas fortuit ou de force majeure.

Le Client devra en conséquence assurer les produits sous réserve de propriété, stipuler dans la police d'assurance que toute indemnité sera payée au Vendeur et fournir à celui-ci, à sa première demande, toute justification de l'assurance ainsi souscrite.

Jusqu'au complet paiement, le Client s'interdit de conférer un nantissement ou un gage sur les produits vendus sous réserve de propriété, ou de les utiliser à titre de garantie.

Le Client s'oblige à informer tout tiers, notamment en cas de saisie, du fait que les produits sous clause de réserve de propriété appartiennent au Vendeur, et à informer le Vendeur immédiatement de toute saisie ou opération similaire.

Le Client s'engage à inscrire sur une ligne distincte, à l'actif de son bilan, les produits sous réserve de propriété et ce, afin de protéger les droits du Vendeur, en cas notamment de cession ou nantissement du fonds de commerce, de saisie ou confiscation des produits ou d'ouverture d'une procédure collective.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, tous les risques afférents aux produits vendus sont à la charge du Client dès l'acceptation desdites marchandises à la livraison ou à leur mise à disposition.

5- DELAIS

Les délais mentionnés dans les propositions commerciales sont donnés à titre indicatif, seuls les délais indiqués dans nos accusés de réception sont valables. Les délais commencent à partir du jour de l'accord complet sur l'exécution technique et sur les clauses commerciales, notamment le paiement de l'acompte à la commande. Nous nous réservons le droit d'effectuer des livraisons fractionnées. Des difficultés imprévisibles dans les fabrications, telles que défaillance de sous-traitants et livraisons non conformes de fournisseurs nous autorisent à prolonger les délais stipulés sans que l'acquéreur puisse se prévaloir de pénalités de retard. En cas de force majeure, nous nous réservons le droit de résilier, en totalité ou en partie, nos engagements. Dans tous les cas, le délai prolongé, ne pourra être motif à annulation de commande ou à demande d'indemnité.

6- LIVRAISON, TRANSPORT, POIDS

Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.

Les frais d'emballage, de transport et d'assurance sont proposés en sus sur nos propositions de prix.

Les livraisons indiquées en option sur les propositions commerciales du Vendeur sont réalisées sur quai de déchargement Client. Toute autre livraison pourra être chiffrée (camion hayon, camion grue, chariot élévateur ou autres).

Les poids définis sur nos propositions et devis ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamation ou de pénalité.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif sur l'ARC et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du Vendeur. Il ne peut être envisager de dédommagement ou d'indemnisation de quelque nature que ce soit et ce, pour quelque motif que ce soit en cas de retard de livraison.

Il appartient au Client de vérifier les produits au moment de leur réception et de faire immédiatement toutes réserves utiles auprès du transporteur, dans les conditions précisées à l'article L.133-3 du Code de Commerce (Réserves sur Récépissé, confirmées par lettre recommandée sous 72 heures, non compris les jours fériés). Le Client doit également prévenir le Vendeur sous 24 heures afin de lui indiquer les problèmes rencontrés lors de la réception. Les pièces de rechange sont expédiées au frais du destinataire (selon tarif expédition en vigueur). Le retour de marchandises n'est accepté qu'avec notre accord préalable et par écrit.

7- MISE EN SERVICE

Les frais de mise en service des équipements neufs sont proposés en option dans les offres commerciales du Vendeur. Avant réalisation de cette prestation, les équipements devront être mis en place et raccordés aux différentes utilités par le Client (sauf disposition contraire stipulée dans les offres commerciales du Vendeur).

8- CONTROLES / RECETTES

Sauf stipulations contraires figurant au contrat, nos produits sont vendus contrôlés en usine sans recette spécifique pour le Client. Toutefois, celle-ci peut être envisagée préalablement à la commande et faire l'objet d'une tarification et d'une fourniture de procès-verbal de réception.

9- TOLERANCES

Les dimensions indiquées sur nos catalogues et propositions donnent une approximation des dimensions des pièces et appareils. Les tolérances à respecter doivent nous être indiquées lors de la consultation puis de la commande.

10- GARANTIE

Les produits commercialisés par le Vendeur sont conformes aux spécifications techniques requises et à la législation en vigueur, et sont garantis contre tous vices de fabrication. Tout éventuel défaut sera porté à la connaissance du vendeur par le Client, sous forme de notification écrite adressée par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de vice caché, la garantie du Vendeur est limitée au remplacement des produits défectueux ou à l'établissement d'un avoir sans donner droit au versement d'une quelconque indemnité ou de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit. Toute pièce reconnue défectueuse doit nous être retournée aux fins d'expertise, et toute pièce remplacée sous garantie devient notre propriété. Les frais d'expédition en retour restent à la charge du client, en cas de non-retour la garantie ne pourra pas être appliquée.

Les modifications et réparations, effectuées par l'acquéreur ou un intervenant de son choix, sans notre accord écrit, nous dérogent d'office de toute garantie.

Les réparations ne prolongent en aucun cas la durée de garantie et la défaillance en période de garantie ne peut entraîner le paiement d'indemnité ou dommages et intérêts, quel que soit le préjudice subi.

Les produits commercialisés par le Vendeur étant des produits techniques, ils requièrent bien entendu un strict respect des instructions techniques les accompagnant. Ainsi, leur installation et, de manière plus générale, toutes interventions les concernant devront être réalisées exclusivement par des professionnels dotés d'une compétence certaine en la matière.

Le Vendeur recommande au Client, avant de mettre le produit en oeuvre, de s'assurer qu'il convient exactement à l'emploi envisagé en procédant, au besoin à des essais préliminaires. Dans le cas de produits combinés faisant appel à d'autres produits que ceux commercialisés par le Vendeur, l'installateur doit vérifier préalablement la compatibilité desdits produits et, en aucun cas, installer des produits commercialisés par le Vendeur en association avec des produits d'une autre marque susceptibles d'entraîner un mauvais fonctionnement de l'ensemble, voire un danger pour les utilisateurs ou, de manière plus générale, toute personne.

Sauf stipulation contraire, notre matériel est garanti un an, pièces, main-d'œuvre et déplacement en France métropolitaine, à dater de la livraison ou de l'achèvement du montage dans le cas des matériels assemblés sur site. Pour le matériel exporté, seule la garantie portée sur notre offre est valable. Notre garantie ne couvre pas les opérations courantes d'entretien, les produits consommables, les erreurs de manipulation, les carences extérieures et les utilisations anormales.

Les composants reconnus consommables ou à usure rapide ne sont pas couverts par la garantie.

Les éléments chauffants et de visibilité ne sont pas garantis car leur durée de vie est fonction des conditions d'utilisation.

Aucun produit mis en test ou en stabilisation dans les équipements vendus ou réparés par « le vendeur » ne peut être ni remboursé, ni remplacé par celui-ci.

Les pièces changées lors d'interventions S.A.V.(en dehors de la période de garantie) sont garanties 3 mois (déplacement et main-d'œuvre non compris).

11- PLANS

Les documents remis par le Vendeur restent propriété entière de DEWOITINE. Ils ne peuvent, ni être utilisés pour la fabrication des pièces ou équipements, ni copiés, ni communiqués à des tiers sans autorisation préalable du Vendeur sous peine de poursuites. En cas de modification de nos fabrications, nous ne nous engageons pas à rappeler ou à échanger des plans devenus caducs. Les dimensions, poids, encombrements, points de raccordement, et autres, ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf confirmation expresse de notre part. Tout équipement commercialisé par le Vendeur sera accompagné de son manuel d'utilisation. Tout document spécifique ou complémentaire pourra être chiffré et fourni sur demande du Client. Tout document cédé à titre gracieux reste l'entière propriété du Vendeur et pourra être réclaté à tout moment.

12- CONDITIONS PARTICULIERES

Toute condition particulière pouvant être indiquée dans un devis ne modifie que le paragraphe concerné de nos conditions générales.

13- CONDITIONS PARTICULIERES AUX LOGICIELS

Les logiciels DEWOITINE sont couverts par la législation protégeant les auteurs de logiciels informatiques. Toute reproduction autre qu'une copie de sauvegarde est passible des sanctions prévues par la loi. Nous n'acceptons aucune demande d'indemnité consécutive à une panne ou défaillance de nos logiciels quel que soit le préjudice subi.

14- REEXPORTATION

Nos clients peuvent être amenés à réexporter les équipements achetés en France, ils portent seuls la responsabilité d'appliquer les règlements définis par l'autorité gouvernementale en matière d'exclusions de certains pays.

15- CONTESTATIONS

L'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que tous les actes, qui en seraient la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français.

En cas de contestations relatives à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions de vente, seule la juridiction du siège social du vendeur est compétente, même en cas de référé, demande incidente, demande en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. Le Vendeur disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente, en particulier celle du siège social du Client ou celle du lieu de situation des produits livrés.

Les présentes conditions de vente prennent effet le 1er avril 2011. Elles annulent et remplacent celles établies antérieurement à la date des présentes.

16- DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE - MARQUE

Le Vendeur est titulaire de l'ensemble des droits de propriété industrielle couvrant les produits vendus au Client sous la marque « DEWOITINE », qui en reconnaît des lors la pleine et entière propriété au Vendeur. Les produits livrés par le Vendeur sous la marque « DEWOITINE » ne pourront être revendus que dans leur présentation d'origine et dans des conditions conformes à leur image de marque et à leurs spécifications techniques.

Le Client qui aura connaissance d'une contrefaçon des produits de la marque « DEWOITINE » devra informer immédiatement le Vendeur par télécopie ou e-mail confirmé par courrier.

EURL au Capital de 20 000€ RCS de AUCH
Siège social lieudit LASSERRE 32290 CASTELNAVET
Port : 06 62 21 44 69 Tel : 05 62 08 96 37
Email : jean.sicabaig@dewoitine.com
Siret : 750 188 815 00013 Ape : 3320B N° Intra-comm. : FR05 750 188 815